

Objet : demande d'audience

Monsieur le Préfet de la Dordogne,

Notre commune de La Chapelle Gonaguet compte parmi les 13 communes de la CAP concernées par le fibrage optique décidé sur ce territoire, et dont France Télécom-Orange est le maître d'œuvre.

Mais il est une autre réalité, c'est que l'ensemble de notre commune est, parmi ces 13, la plus mal desservie en ADSL. En effet, la plupart de ses habitants reçoit un débit n'excédant pas 1Mb/s, et plus de la moitié se situe dans des zones réputées blanches, c'est à dire d'un débit inférieur à 512 Kb/s. Pourtant, notre commune n'est située qu'à une dizaine de km seulement de Périgueux, notre Préfecture.

Monsieur Le Pape, notre Maire, l'a d'ailleurs rappelé dans une interview accordée en septembre dernier au journal Sud-Ouest : *"...pour la fibre optique, nous sommes les plus mal lotis de l'agglomération."*

Lors d'une réunion publique à La Chapelle Gonaguet le 22 juin 2012, M. COLIN (délégué départemental de France Télécom-Orange) annonçait le fibrage des 13 communes, et présentait le calendrier prévisionnel : étude 2014, premier "coup de pioche" 2015, fin des travaux 2020. Dans une lettre adressée à la mairie en date du 28 avril 2013, M. KREBS (délégué régional de France Télécom) confirmait ce projet inscrit au programme FTTH : démarrage de la fibre à partir de 2015. Il y précise même, que lors des études lancées courant 2014, *"les priorisations seront définies en collaboration avec les services de la CAP"*.

Forts de toutes ces déclarations et promesses, notre commune plaide pour ne pas être reléguée au dernier rang en termes de travaux, mais puisse au contraire, bénéficier de ce fibrage en priorité, au titre qu'**il ne serait que justice que les zones les moins bien desservies par l'ADSL soient fibrées avant celles déjà bien pourvues.**

Rappelons qu'il ne s'agit pas là d'un petit secteur géographique mal desservi, mais d'un territoire communal tout entier.

C'est ainsi que nous avons constitué un **Collectif citoyen dénommé Collectif 3B**, dont la motivation première a été de sensibiliser la population à cette opportunité de fibrage, puis de s'assurer de son soutien à notre démarche.

Une collecte de signatures s'en est suivie, sur la base d'un texte dont l'objet principal était de demander au Président de la CAP d'intervenir auprès de France Télécom-Orange, afin de solliciter la prise en compte de notre situation particulière dans l'établissement des priorisations. Nous avons été massivement plébiscités en recueillant plus de **500 signatures** que nous souhaitons remettre à M. BERIT-DEBAT.

Monsieur le Préfet, nous aimerions nous entretenir avec vous sur ce sujet pour le moins très sensible qu'est l'ADSL. A l'heure du *"tout numérique"*, notre commune de 1000 habitants se retrouve, de fait, en situation d'exclusion sur ce plan. Comme il l'est, d'ailleurs sur le plan de la téléphonie mobile, et ce malgré une intervention municipale en 2009 auprès de M. JEAN-MARIE, sous-préfet et directeur de cabinet à l'époque et auprès de vos services (par courrier à M. MARACHE), à la suite de quoi des assurances ont été adressées à la mairie par Mme la Préfète, votre

prédécesseur, mais qui n'ont, hélas, pas été suivis d'effet, la réception en téléphonie portable étant toujours aussi aléatoire... Mais ceci est un autre sujet.

Nous vous remercions de nous communiquer une date de rendez-vous afin qu'une délégation de notre Collectif puisse vous rencontrer en octobre ou novembre 2013 si possible.

Vous remerciant pour l'intérêt et la suite que vous voudrez bien donner à notre demande.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, nos très respectueuses salutations,

Pour le Collectif 3B, la « porte parole »

Catherine BOUFFENIE-LIZE